



Déchoir son père de ces droits

Par **mary_d**, le **28/08/2008** à **20:52**

bonjour,
j'ai 21ans je n'ait plus de contact avec mon père depuis 4ans, cependant il continu de payer la pension a ma mère. Il n'a jamais parciciper a aucun frais annexe et du fait que je n'ai plus de contact avec lui j'aimerais savoir si il est possible de lui enlevé ces droit car je n'ai pas envis de devoir m'en occupé dans le futur ou autre.

Par **Marion2**, le **28/08/2008** à **21:53**

Dans la mesure où votre continue de payer une pension alimentaire à votre mère, vous ne pouvez pas arguer du fait qu'il ne s'est pas occupé de vous.